

FILIERE DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTORSE DE LA CHEVILLE

1 - Le patient est pris en charge en Filière Courte

2 - Utilisation du protocole « entorse de cheville » sur UrgSAMU 86

3 - Si le protocole donne l'indication à un examen échographique : appeler le secrétariat des consultations d'échographie au **41755** et donner le RDV au patient avant sa sortie des urgences.

Durant les WE, jours fériés et après fermeture du secrétariat : imprimer le dossier médical, le mettre dans la boîte cartonnée à cet effet et déposer l'ensemble des dossiers au secrétariat des urgences à la fermeture de la filière courte ou en fin de garde afin que les secrétaires puissent prendre le RDV le matin même et communiquer ce RDV aux patients.

4 - Bien noter le diagnostic « entorse de la cheville » S93.4 dans la conclusion médicale en précisant **si oui ou non vous avez prescrit une échographie de cheville** au patient.

5 - Le patient va à sa consultation d'échographie

- Si aucune lésion : suivi médecin traitant
- Si lésion(s) ligamentaire(s) : le patient est dirigé par l'échographiste **avec ses étiquettes** au secrétariat des urgences où un RDV d'orthopédie lui sera donné